

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Collectivité : COMMUNE DE MIRABEAU

2026-031

Date de convocation : 16/04/2026	Le 29 avril 2026 à 18h30 , le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire.
Membres : Afférents au conseil : 15 Présent : 13 Qui ont pris part à la délibération : 15	Etaient présents : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, BOURELLY Fabien, FERISE Xavier, ARMANDO Frédéric, BERTRAND Nicolas et Mesdames VITALE Bernadette, GIMENEZ Anne-Marie, MABY Danièle, DE LUZE Laurence, MARTIN Nathalie, RÉAUX Angélique, LAURICELLA Béatrice, CHAMPLOY Marie-Dominique Etaient excusés : MONTAGNE Thomas (procuration à Mme. VITALE) et LAMARCHE Aurélien (procuration à Mme. CHAMPLOY) Etaient absents :
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30/04/2026	SECRETARE DE SEANCE : Monsieur BERTRAND Nicolas

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRENOVITCH, Maire,

Après avoir entendu l'exposé du compte financier unique 2025 de la commune de Mirabeau, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1° SECTION D'INVESTISSEMENT :

Résultat déficitaire de l'exercice 2025	399 461.42 €
Déficit antérieur cumulé au 31/12/2024	276 393.43 €
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 ex 2026	675 854.85 €
Reste à réaliser en dépenses	214 867.68 €
Reste à réaliser en recettes	560 000.00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser	330 722.53 €

2° SECTION D'EXPLOITATION :

Résultat excédentaire de l'exercice 2025	927 111.79 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2024	1 048 029.95 €
Excédent cumulé à affecter	1 975 141.74 €

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

Le Conseil Municipal décide des affectations suivantes :

a- Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser	330 722.53 €
Supplément disponible	1 644 419.21 €
b- Affectation libre en réserve d'investissement	0.00 €
Supplément disponible	1 644 419.21 €
c- Affectation en diminution des charges de fonctionnement	1 644 419.21 €

Inscription au budget 2026 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes	0.00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses	675 854.85 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes <i>un titre de recettes sera établi pour ce montant</i>	330 722.53 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes	1 644 419.21 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses	0.00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses	214 867.68 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes	560 000.00 €

VOTE :

POUR : 12 (Messieurs TCHOBDRENOVITCH, BOURELLY, MONTAGNE (procuration à Mme. VITALE), FERISE, ARMANDO, BERTRAND et Mesdames VITALE, GIMENEZ, MABY, DE LUZE, MARTIN, RÉAUX)

CONTRE : 3 (M. LAMARCHE (procuration à Mme. CHAMPLOY), Mesdames LAURICELLA, CHAMPLOY)

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

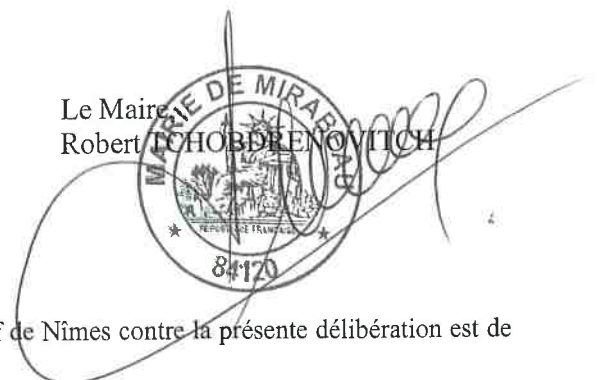
Pour extrait certifié conforme.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance
Nicolas BERTRAND



Le Maire,
Robert TCHOBDRENOVITCH



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.